



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 27 février 2020 à 20 H 30**

Nombre de Conseillers en exercice :	14		
Nombre de Conseillers présents :	11	Pouvoirs :	02
Nombre de Conseillers absents :	03	Votants :	13

L'an deux mil vingt, le 27 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 février 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Marie-Noëlle CHASSOT, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Bernard GUY, Brigitte JACQUET, Nicolas LAMY, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Jean-Pierre ROUAH.

**Absents excusés :** Mmes Aline BILLOTTE, Nathalie BEUROIS, M. Emmanuel RAT

**Pouvoirs de :** Mme Aline BILLOTTE à Mme Marie-Noëlle CHASSOT, Mme Nathalie BEUROIS à Mme Patricia GUICHON.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Claude DAUVERGNE

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 janvier 2020 n'appelle ni observation ni modification particulière, il est adopté à l'unanimité.

### **1-ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :**

Le maire propose d'ajouter un point concernant les avancements de grade à l'ordre du jour, le conseil municipal se prononce POUR ajouter ce point à l'ordre du jour.

#### **-Personnel communal - avancements de grade par promotion interne :**

A la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 18/02/2020 concernant l'avancement de grade pour deux agents, la création de deux postes d'agent de maîtrise est proposée aux membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE,** à l'unanimité, la création des postes correspondants et la suppression des précédents. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2020, chapitre 012, article 6411.

### **2-DROIT DE PRÉEMPTION :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil, de la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la mairie le 20 janvier 2020 en recommandé avec avis de réception, par Me BAS notaire à LONS LE SAUNIER, concernant la vente par les consorts CRETIN/CHEYREZY/LESAUVAGE, de deux parcelles de terrain cadastrées commune de MESSIA SUR SORNE, lieudit « En Drésia » section AD 123 pour 2ha 21a 64ca et AD 196 pour 15a 33ca, soit au total : 2ha 36a 97ca; au prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 euros).

En application de la délibération du 13/09/2016 visée le 15/09/2016 instituant le droit de préemption urbain ; le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette aliénation.

Ces deux parcelles sont situées le long de la route de Lons et à l'angle (parcelle n° 196) de la rue du Val de Sorne. Elles se trouvent en zone 1AUB (zone dite à urbaniser) et en zone A (vocation agricole) du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'urbanisation de ce secteur ne peut intervenir que dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble intégrant des parcelles voisines ; la sortie devant se faire sur la rue du Val de Sorne.

Le Maire, en contact avec les vendeurs, rappelle que depuis de nombreux mois, cet ensemble immobilier fait l'objet à la demande de la commune d'études de faisabilité auprès d'opérateurs-aménageurs comme entre autres l'Office Public de l'Habitat du Jura, ou encore NEOLIA (Entreprise sociale pour l'habitat), ainsi qu'en attestent entre autres deux courriers de ces organismes respectivement du 21 février 2020 et du 20 février 2020 qui confirment l'un et l'autre leur intérêt pour l'aménagement de cette zone.

Le projet ainsi initié de longue date par la commune étant de réserver ce secteur à l'aménagement et à la construction, par ce type d'opérateurs, de logements destinés à des personnes répondant aux critères d'attribution de ces organismes.

Au regard des projections d'aménagement sur ce secteur de la commune, le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, l'exercice du droit de préemption urbain, sur les parcelles AD n° 123 et 196, au prix demandé par le propriétaire (indivision CRETIN) soit CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 euros).

Après présentation du projet, explications données par le Maire, et discussions,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DECIDE**, d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AD n° 123 et 196 ensembles pour 2ha.36a.97ca, au prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000, euros) demandé par le vendeur (M. CRETIN Michel, Mme CRETIN épouse CHEYREZY Anne-Marie et Mme CRETIN veuve LESAUVAGE Françoise),

**DIT** que les crédits sont disponibles au budget,

**DIT** que la vente ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**DESIGNE** Me Pascal RAULT notaire à LONS LE SAUNIER pour établir l'acte authentique de vente,

**AUTORISE** le Maire en exercice, à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

### **3-COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET LOTISSEMENT :**

#### **Budget principal (n° 327)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le grand livre des écritures, les décisions modificatives, les restes à réaliser, étudie les différents chapitres du compte administratif.

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**VOTE le compte administratif 2019 du budget principal (n°327) et ARRETE** les comptes tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT 2019</b>	<b>RÉSULTAT REPORTÉ 2018</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	491 716.73 €	688 143.41 €	196 426.68 €	1 224 367.72 €	<b>1 420 794.40 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	411 907.48 €	182 415.83 €	- 229 491.65 €	184 688.29 €	<b>- 44 803.36 €</b>
<b>RESTE A RÉALISER</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>RÉSULTAT</b>	<b>903 624.21 €</b>	<b>870 559.24 €</b>	<b>- 33 064.97 €</b>	<b>1 409 056.01 €</b>	<b>1 375 991.04 €</b>

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 : BUDGET PRINCIPAL :**

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- **solde reporté en FONCTIONNEMENT au compte R 002** **1 375 991.04 €**
- **solde reporté en INVESTISSEMENT au compte D 001** **- 44 803.36 €**
- **Affectation en réserves (recettes d'Investissement) au 1068** **44 803.36 €**

#### **Budget lotissement (n°328)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement des Vignes de l'exercice 2019, le grand livre des écritures, les décisions modificatives, les restes à réaliser, étudie les différents chapitres du compte administratif.

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**VOTE le compte administratif 2019 du budget le budget annexe du lotissement des Vignes (n°328) et ARRETE** les comptes tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT 2019</b>	<b>RÉSULTAT REPORTÉ 2018</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	84 485.14 €	76 735.86 €	- 7 749.28 €	7 749.28 €	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0.00 €	76 841.79 €	76 841.79 €	- 76 841.79 €	<b>0.00 €</b>
<b>RESTE A RÉALISER</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>84 485.14 €</b>	<b>153 577.65 €</b>	<b>69 092.51 €</b>	<b>- 69 092.51 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### **4- COMPTES DE GESTION 2019 BUDGETS PRINCIPAL ET LOTISSEMENT :**

Après s'être fait présenter les différents éléments budgétaires de l'exercice 2019 et après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 du budget principal et du budget lotissement, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **5-VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES :**

Après avoir constaté les produits encaissés lors de l'exercice écoulé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les taux 2020 des taxes directes locales, à savoir :

- **Taxe d'habitation** **10.16 %**
- **Taxe Foncière Bâti** **12.50 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti** **34.21 %**

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, VOTE** les taux pour l'exercice 2020, tels qu'exposés ci-dessus.

## **6-BUDGET PRINCIPAL 2020 :**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget principal, pour l'exercice 2020, et de le voter de la même manière.

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** les sections :

- **De FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à** **1 984 601.04 €**
- **D'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à** **1 486 864.40 €**

**ADOPTE** le budget primitif principal 2020, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à **3 471 465.44 €**.

*Arrivée de Mme Aline BILLOTTE à 21H50 retenue précédemment par une réunion à ECLA.*

## **7-Informations diverses :**

-Les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école de Messia-sur-Sorne ont présenté leur proposition de loi sur le thème de la parité dans les manuels scolaires devant Madame Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura le 06 février dernier.

-Spectacle de l'ALSH sur le thème du cirque le jeudi 5 mars 2020.

-L'association Corps et conscience a tenu son assemblée générale le 20/02/2020.

-Information sur le déploiement de la fibre optique, l'inauguration avec Orange des armoires à Messia-sur-Sorne a eu lieu le 26/02/2020.

## **8-Comptes rendus de réunions :**

M. Bernard GUY présente le compte-rendu d'activité 2019 du SICOPAL.

M. Louis POUILLOUX a fait le compte-rendu de la dernière réunion du SICTOM qui a été reportée faute de quorum.

## **9-Questions et délibérations diverses :**

Néant

La séance est levée à 22 h 05

Le secrétaire de séance,  
Marie-Claude DAUVERGNE

Le Maire,  
François GUITON